



GARANTIE NATURELLE

Mutuelle
Référéncée
Ministère
De la Défense

Pour aborder vos missions l'esprit tranquille, vous devez vous sentir bien protégé. Naturelle a été pensée pour vous apporter les garanties adaptées à vos attentes. La protection de votre famille est assurée en toute simplicité.



GARANTIE SANTÉ

(Y COMPRIS DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, TERRITOIRES D'OUTRE-MER ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER, SAUF NOUVELLE-CALÉDONIE ET WALLIS ET FUTUNA).

L'affichage des prestations d'Unéo respecte les recommandations de bonnes pratiques édictées par l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM). Les remboursements Unéo sont ainsi calculés en fonction de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale (BRSS) de métropole et certaines participations sont conditionnées au respect du parcours de soins coordonné. Les taux et montant Sécurité Sociale affichés correspondent à une participation standard selon la BRSS. Les remboursements sont basés sur le taux du régime général au 1^{er} janvier 2014, les dépassements d'honoraires sont accordés uniquement dans le cadre du parcours de soins. Les remboursements sont effectués dans la limite de la dépense engagée (art M18-2 du règlement mutualiste). Les participations forfaitaires sont entendues par années civiles. Exception faite de l'orthodontie, les remboursements incluent le ticket modérateur de la SS quand celui-ci existe.

SOINS DE VILLE



Garantie référencée par le ministère de la Défense

		Taux SS	Naturelle
Honoraires	Généralistes	70 %	30 %
	Spécialistes	70 %	30 %
	Actes techniques médicaux (ATM)	70 %	30 %
	Auxiliaires médicaux	60 %	40 %
Radiologie	Actes d'échographie (ADE)	70 %	30 %
	Actes d'imagerie (ADI)	70 %	30 %
Laboratoire	Actes de laboratoire	60 %	40 %
Dépassements d'honoraires (dans le parcours de soins)	Généralistes	-	35 % ¹
	Spécialistes	-	35 % ¹
	Spécialistes chirurgiens, obstétriciens et anesthésistes-réanimateurs	-	50 % ¹
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	35 % ¹
	Auxiliaires médicaux	-	35 % ¹
	Radiologie - Laboratoire	-	35 % ¹
	Ticket modérateur (Forfait 18 €)	Forfait actes médicaux ≥ à 120 € ou dont le coefficient est ≥ 60	-
Pharmacie	remboursable à 65 %	65 %	35 %
	remboursable à 30 %	30 %	70 %

1 - Remboursement calculé sur la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.

Afin d'être en conformité avec le dispositif des contrats dits « contrats responsables », les taux de prise en charge seront automatiquement réactualisés lors de la parution d'un nouvel arrêté. Les modifications seront ratifiées par la plus proche Assemblée générale.

MÉDECINES DOUCES



		Taux SS	Naturelle
Ostéopathe-Chiropracteur ¹		-	20 €
Acupuncteur ¹	3 séances	-	15 €
Psychologue ¹	par an pour	-	20 €
Psychomotricien ¹	chaque groupe	-	20 €
Diététicien-Nutritionniste ¹	de spécialités	-	30 €
Podologue-Pédicure ¹		-	15 €

1 - par séance. Séances dispensées par un professionnel titulaire d'un numéro ADELI.

PRÉVENTION (FORFAITS)



Sevrage tabagique sur prescription médicale	-	20 €/an
Contraceptifs non pris en charge par la SS sur prescription médicale	-	30 €/an
Vaccins non pris en charge par la SS sur prescription médicale ¹	-	40 €

1 - 40 € par vaccin, limité à 3 vaccins par an.

DENTAIRE



Soins	Soins dentaires, actes de prophylaxie bucco-dentaire	70 %	30 %
Prothèses remboursées par la SS	Prothèses dentaires fixes (dont prothèses sur implant)		
	Couronne tout type de matériau (SPR 50)	75,25 €	268,75 €
	Couronne métallique sur implant, inter de bridge (SPR 30)	45,15 €	161,25 €
	Prothèses dentaires mobiles		
	Appareil résine (SPR 30)	45,15 €	161,25 €
	Dent supplémentaire (SPR 5)	7,53 €	26,88 €
	Plaque base (Base SPR 60)	90,30 €	322,50 €
Inlay Onlay	(exemple: SC 17)	28,68 €	94,23 €
Inlay-Core remboursé par la SS	Inlay-core avec clavette (SPR 67)	100,84 €	331,32 €
	Inlay-core sans clavette (SPR 57)	85,79 €	281,87 €
Orthodontie remboursée par la SS	Traitement 3 ans maximum ¹ (traitement commencé avant 16 ans)	193,50 €	387 €
	1 ^{er} année de contention	161,25 €	322,50 €
	2 ^e année de contention	75,25 €	215 €
Autres actes non remboursés par la SS	Parodontologie (par an)	-	300 €
	Implant ²	-	300 € par implant

Montants en euros sur la base de la valeur des lettres clé (SPR ou SC) au 1^{er} janvier 2014.

1 - Pour un semestre de traitement.

2 - Dans la limite de 3 implants par an et par bénéficiaire.



OPTIQUE

Montures et verres - avant 18 ans				
Montures		2210546	18,29 €	60 €
Verres simples foyers (blanc et teinté)	Sphériques	2261874/2242457	7,22 €	30 €
		2243540/2297441	17,21 €	35 €
		2243304/2291088	17,21 €	35 €
		2273854/2248320	26,98 €	40 €
	Sphéro-cylindrique	2200393/2270413	8,96 €	45 €
		2283953/2219381	21,77 €	50 €
		2238941/2268385	16,74 €	55 €
		2245036/2206800	27,90 €	60 €
Verres multi focaux ou progressifs (blanc et teinté)	Sphériques	2259245/2264045	23,51 €	65 €
		2238792/2202452	25,98 €	70 €
	Sphéro-cylindrique	2240671/2282221	26,16 €	75 €
		2234239/2259660	39,97 €	80 €
Montures et verres - après 18 ans				
Montures		2223342	1,70 €	85 €
Verres simples foyers (blanc et teinté)	Sphériques	2203240/2287916	1,37 €	35 €
		2282793/2263459	2,47 €	40 €
		2280660/2265330	2,47 €	40 €
		2235776/2295896	4,57 €	50 €
	Sphéro-cylindrique	2259966/2226412	2,20 €	50 €
		2284527/2254868	4,12 €	55 €
		2212976/2252668	3,75 €	60 €
		2288519/2299523	5,67 €	65 €
Verres multi focaux ou progressifs (blanc et teinté)	Sphériques	2290396/2291183	4,39 €	85 €
		2245384/2295198	6,49 €	90 €
	Sphéro-cylindrique	2227038/2299180	6,22 €	90 €
		2202239/2252042	14,72 €	100 €
Suppléments et appareils pour amblyopie ¹			60 %	40 %
Lentilles	Remboursée par la SS (par an)		23,69 €	130 €
	Non remboursées (par an)		-	90 €
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil et par an)			-	300 €

¹ - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.



APPAREILLAGE

Dispositifs médicaux répertoriés dans la Liste des Produits et Prestations	60 %	200 %
Autres appareillages hors dispositifs médicaux répertoriés dans la Liste des Produits et Prestations	65 %	200 %
Prothèses auditives	60 %	200 %

Remboursement calculé sur la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole (BRSS).

HOSPITALISATION



Honoraires ¹	Chirurgiens (ADC)	80 %	20 %
	Anesthésistes (ADA)	80 %	20 %
	Obstétriciens (ACO)	80 %	20 %
	Médecins (honoraires de surveillance)	80 %	20 %
	Actes techniques médicaux (ATM)	80 %	20 %
Dépassements d'honoraires ²	Chirurgiens	-	50 % ³
	Anesthésistes-Réanimateurs	-	50 % ³
	Obstétriciens	-	50 % ³
	Médecins (honoraires de surveillance)	-	50 % ³
	Actes techniques médicaux (ATM)	-	50 % ³
Ticket modérateur (Forfait 18 €)	Forfait actes médicaux ≥ à 120 € ou dont le coefficient est ≥ 60	-	18 €
Frais de séjour ¹	Frais liés à l'hospitalisation (y compris la pharmacie hospitalière)	80 %	20 %
Forfait Journalier Hospitalier (FJH)	Médecine Chirurgie Obstétrique	-	100 %
	Psychiatrie	-	100 % 60 jours/an
Chambre particulière	Hospitalisation avec hébergement (par jour)	-	40 €
	Soins de suite et de réadaptation SSR ⁴ (par jour)	-	30 €
	Hospitalisation sans hébergement ⁵	-	16 €
Frais d'accompagnant	Enfant - de 16 ans (par jour)	-	30 €
	Enfant handicapé - de 20 ans (par jour)	-	30 €
Frais de télévision	Forfait par hospitalisation et par jour	-	6 €
Autres structures hospitalières ¹	Séjour en aérium, préventorium, sanatorium	80 %	20 %
	Maison d'enfants à caractère sanitaire spécialisées ou non	80 %	20 %
	Maison de repos et convalescence	80 %	20 %

Les hospitalisations non prises en charge par la SS sont exclues.

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

2 - Afin d'être en conformité avec le dispositif des contrats dits « contrats responsables », les taux de prise en charge seront automatiquement réactualisés lors de la parution d'un nouvel arrêté. Les modifications seront ratifiées par la plus proche Assemblée générale.

3 - de la base de remboursement de la Sécurité sociale de métropole.

4 - Exclusion de la prise en charge de la chambre particulière en Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS).

5 - Hospitalisation sans hébergement pour la chirurgie et/ou l'anesthésie ambulatoire.

TRANSPORTS



Pris en charge par la SS ¹	Acte médical prescrit	65 %	35 %
--	-----------------------	------	------

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

CURES THERMALES



Honoraires ¹	Surveillance médicale (soins)	70 %	30 %
	Hydrothérapie	65 %	35 %
	Hospitalisation	80 %	20 %
Transport et hébergement ¹	Sous condition de ressources	65 %	35 %

Les cures thermales non prises en charge par la SS sont exclues.

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.

ACTES DE PRÉVENTION ¹



	Taux SS	Naturelle
Scellement des sillons 1^e et 2^e molaires avant 14 ans	70 %	30 %
Détartrage une fois par an	70 %	30 %
Premier bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans	60 %	40 %
Dépistage de l'hépatite B	60 %	40 %
Dépistage des troubles de l'audition pour les personnes âgées de plus de 50 ans, tous les 5 ans	70 %	30 %
Ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans tous les 6 ans	70 %	30 %
Vaccinations, seules ou combinées		
Diphtérie, tétanos et poliomyélite (tous âges)	65 %	35 %
Coqueluche (avant 14 ans)	65 %	35 %
Hépatite B (avant 14 ans)	65 %	35 %
BCG (avant 6 ans)	65 %	35 %
Rubéole pour les adolescentes et les femmes non immunisées désirant un enfant	65 %	35 %
Haemophilus influenzae B	65 %	35 %
Infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois	65 %	35 %

1 - remboursements Unéo à hauteur du ticket modérateur quand il existe.



COTISATIONS

COTISATIONS INDIVIDUELLES MENSUELLES ADHÉRENT OU AYANT DROIT (TAXES CMU ET TSCA INCLUSES)



ÂGE	hors taxe	taxes incluses
0 à 4 ans	12,62 €	14,29 €
5 à 9 ans	12,62 €	14,29 €
10 à 14 ans	14,72 €	16,67 €
15 à 19 ans	18,93 €	21,45 €
20 à 24 ans	25,91 €	29,34 €
25 à 29 ans	28,00 €	31,72 €
30 à 34 ans	33,75 €	38,23 €
35 à 39 ans	36,89 €	41,78 €
40 à 44 ans	41,21 €	46,67 €
45 à 49 ans	46,55 €	52,73 €
50 à 54 ans	49,71 €	56,31 €
55 à 59 ans	54,30 €	61,50 €
60 à 64 ans	58,50 €	66,27 €
65 ans et plus	62,80 €	71,14 €

Garantie référencée par le ministère de la Défense

SUPPLÉMENTS MENSUELS OBLIGATOIRES

Garanties Maintien d'autonomie/Dépendance et Décès

Adhèrent et conjoint de 16 à 34 ans :	2,57 €
Adhèrent et conjoint de 35 à 54 ans :	3,80 €
Adhèrent et conjoint de 55 ans et plus :	6,88 €
Adhèrent et conjoint ne bénéficiant que de la garantie Décès :	2,03 €

Garanties Inaptitude à servir *

Option 1 : 0,06 % de la solde indiciaire brute
 Option 2 : 0,07 % de la solde indiciaire brute, avec un minimum de 13,68 € par an
 Option 3 : 0,09 % de la solde indiciaire brute

* Taxe Spéciale sur les Conventions d'assurances (TSCA) incluse.

Rente éducation pour les militaires en activité, optionnelle pour les réservistes

Montant mensuel : 0,22 €